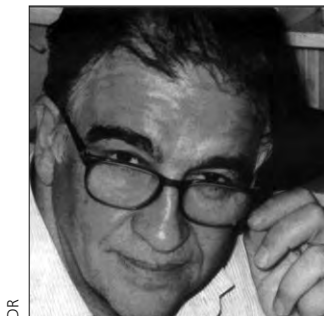


par **JEAN-GILLES MALLIARAKIS\***

DR

## À propos de l'islamophobie

**H**IER, SI L'ON EN CROYAIT JEAN-PAUL SARTRE, tout anticommuniste devait être considéré comme un chien<sup>[1]</sup>. Cette ancienne condamnation, pas encore tout à fait levée, vaut-elle aujourd'hui pour les « islamophobes » supposés, ou désignés comme tels par la machine à broyer les individus controversés ?

Si l'on observe la démarche oblique, en ce 19 octobre 2016, des censeurs anonymes de la municipalité de Paris, la réponse semble sauter aux yeux. La suspicion d'islamophobie vaut accusation et l'accusation vaut condamnation.

Au moins les anticommunistes d'hier pouvaient-ils savoir à quoi s'en tenir. Quiconque critiquait le communisme ou la ligne du parti communiste était classé automatiquement comme anticommuniste. Un synonyme trompeur sera utilisé, et l'est jusqu'à nos jours par la langue de bois soviétique, celui de « fasciste ». Il s'est appliqué à partir du VII<sup>e</sup> congrès du Komintern de 1935<sup>[2]</sup> à quiconque était classé comme ennemi par les officines de la Loubianka et ses bureaux de désinformation.

Nous n'en sommes pas encore là avec « l'islamophobie ». Mais nous en prenons le chemin.

---

\* Journaliste et éditeur.

1. Dans le bestiaire renouvelé par Alain Badiou, les « chiens » sont devenus des « rats ». Cf. à ce sujet « Chiens, rats, anticommunistes », Bruno CHAOUAT in *Libération*, 10 janvier 2008.

2. Ce VI<sup>e</sup> Congrès du Komintern, réuni à Moscou en 1935, fut celui qui plaça Dimitrov à la tête de l'organisation et finalisa l'arrimage définitif du mouvement communiste international aux organes du pouvoir soviétique ; cf. Krivitsky, « J'étais un agent de Staline ». C'est ce congrès qui décida la création du concept de « l'antifascisme ».

## **Le concept d'islamophobie**

Le concept d'islamophobie n'est revendiqué par personne. Il ne s'emploie, contrairement à ses concurrents démonologiques, qu'à titre accusatoire. L'étiquette évacue tout débat de fond. Et cela fonctionne d'autant mieux dans des pays où on ne sait presque rien de l'islam comme pratique, comme pensée, comme ensemble de croyances et d'institutions.

L'«islamophobie», dont la définition est demeurée vague, est donc devenue l'idée politiquement incorrecte par excellence.

Or, si cette notion significative du conformisme américain a pu atteindre outre-Atlantique des sommets d'absurdité, voire de ridicule, dans les années récentes, elle ne comporte cependant pas de volet pénal.

Aux États-Unis, aucune charte des droits, aucun amendement constitutionnel, aucune loi mémorielle n'en sanctionne juridiquement la manifestation. Si l'on s'en écarte, on sera éventuellement mal vu, on sera qualifié de personnalité «controversée» et l'on sera blâmé, par le *New York Times*, pour des propos ou des écrits «inappropriés». Mais on ne sera pas condamné par les tribunaux.

En France, au contraire, depuis un demi-siècle environ, le Code pénal a pris les choses en main. En lui-même ce traitement porte un germe du totalitarisme.

En cette fin 2016, les députés socialistes et écologistes vivent les derniers mois de leur mandat parlementaire de 2012. Avec le concours de quelques utiles idiots, ils les emploient à faire adopter et à parfaire une nouvelle loi liberticide avant de transmettre le monstre à la prochaine majorité. Pavé des meilleures intentions anti-discriminatoires, le projet de cette loi dite *Égalité et Citoyenneté* chemine ainsi de façon discrète, d'amendement en amendement, sans que le public en reçoive l'alerte.

On s'achemine en effet vers un nouvel article 38 quater de la loi de 1881. Le risque est grand, dans ce cadre, que l'on en arrive bientôt à réprimer jusqu'à la critique de l'islam, faisant droit à la revendication des islamistes que soit puni, par une loi française, tout ce qu'ils dénoncent comme blasphème.

En son temps, en 1881 (sous la III<sup>e</sup> République), un texte originaire avait été voté pour garantir la liberté de la presse. Mais si l'on n'y prend pas garde sa nouvelle rédaction pourrait bien valoir demain, au contraire, carton d'invitation permanente pour la XVII<sup>e</sup> chambre du Tribunal correctionnel, valable pour deux personnes, l'auteur et l'éditeur.

Les manipulateurs du concept d'islamophobie entendent, à l'évidence, la poser comme délit, sinon comme crime. Ils désirent qu'elle soit inscrite dans le Code pénal comme il en va des manifestations du racisme, de l'antisémitisme ou du négationnisme, lesquelles entraînent des poursuites judiciaires.

Car au nom de la protection des minorités, qu'il s'agisse de catégories de citoyens régionales ou d'habitants de plus récente provenance, il s'agit de réprimer l'expression d'une opinion.

Si l'on comprend en effet de façon assez précise ce qu'est le racisme ou l'antisémitisme, il n'en va évidemment pas de même pour l'islamophobie.

Le racisme et l'antisémitisme ont une histoire, des théoriciens, des degrés, parfois même des nuances. On pourrait les dire mesurables. Quand le laïciste Jules Ferry parle de *civiliser les races inférieures*, son propos ne l'agrège pas aux adeptes du Ku Klux Klan, etc.

L'invention de l'islamophobie par ses adversaires ne permet aucune de ces classifications: cette notion vague est réduite à une forme précise d'unité.

On pourrait utilement réfléchir à ceci: le premier texte antiraciste modifiant dans notre pays la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 fut le décret-loi du 21 avril 1939 signé de Paul Marchandea, ministre de l'Intérieur du gouvernement Daladier. Il permettait de condamner, toujours dans le cadre de la loi de 1881, une forme particulière de la diffamation<sup>[3]</sup>, – dommage relevant plus de l'ordre civil que du domaine pénal – la «diffamation en vue d'inciter à la haine entre habitants».

Car on se situait dans le contexte de l'immédiat avant-guerre. Il s'agissait de contrer la campagne de division attisée par les services du ministre de la Culture d'outre-Rhin. On ne parlait pas encore «de la culture et de la communication», on disait tout simplement «propagande». Celle-ci, de l'aveu même de Goebbels, se proposait de développer le rejet et d'instrumentaliser l'hostilité envers ceux qui, chassés d'Europe centrale et bien sûr d'Allemagne par les lois de Nuremberg de 1935, s'étaient réfugiés dans le pays se réclamant des droits de l'homme.

Pour faire court, le texte, dans l'esprit du gouvernement français d'alors, visait à flétrir juridiquement l'antisémitisme comme contraire à la tolérance et aux valeurs humanistes de la République mais aussi – la preuve étant que cette décision était prise quelques mois avant la guerre – en tant que ferment de la division de la France et, par conséquent, comme facteur de son affaiblissement face au péril extérieur.

Aujourd'hui, nous ne nous trouvons pas «à la veille» d'un conflit. Nous nous situons au cours même d'une nouvelle guerre qu'on nous fait. Le chef de l'État l'a dit solennellement le 16 novembre 2015 devant le Congrès réuni à Versailles.

Or, en présence directe du nouveau péril extérieur totalitaire, on envisage une répression des intentions jugées mauvaises à son égard dès lors qu'on s'interroge sur la responsabilité de l'islam comme culture nourricière de l'islamisme conquérant.

Peut-être prétendons-nous amadouer l'adversaire. Lui-même, pourtant, ne fait pas mystère non seulement de la haine pour les «kafirs» que nous serions. Il se réfère aussi au «takfir», l'excommunication. Reproduisant l'exemple de l'émigration à Médine de la première communauté mahométane, la «hijra» de 622, l'islamo-terrorisme maudit au

3. La diffamation, en effet, n'est pas la calomnie. Elle porte atteinte à la réputation d'un particulier. Un mécanisme complexe de répression s'en suit, le diffamateur n'étant pas toujours autorisé à rapporter la preuve de faits éventuellement véridiques mais diffamatoires.

moins autant que les infidèles, les mauvais croyants, les hypocrites, les déviants, qu'il massacre dans leurs temples soufis, dans leurs « cemevi » alévis, leurs maisons de derviches, etc.

En acceptant le néologisme et l'impropriété de langage que dénote l'emploi du terme même d'« islamophobie », nous faisons son jeu.

### Impropriété de langage

Le terme « islamophobie » est un néologisme, et c'est un néologisme impropre. Un barbarisme.

Rappelons d'abord que l'usage du mot est récent.

Certes, des chercheurs ont pu en découvrir l'existence dans un livre largement inconnu, publié avant la Première Guerre mondiale. À l'époque en effet, deux écoles s'opposaient, aussi coloniales l'une que l'autre à dire vrai, sur les moyens de rallier dans l'Empire français les populations africaines.

Un désaccord interne à l'administration prospérait sourdement. Loin du débat public, il se concentrait dans le cadre de l'Afrique occidentale française, dont l'organisation administrative différait de celle des trois départements d'Algérie, comme de celle de l'Empire britannique des Indes. Dans la fédération regroupant huit colonies françaises d'Afrique de l'Ouest, le colonisateur hésitait entre deux politiques. L'une consistait à s'appuyer sur l'islam comme facteur d'ordre. Les administrateurs l'appelleront « islamophile ». L'autre était rejetée, selon leur doctrine, comme « islamophobe ».

C'est ainsi qu'en 1910, les trois auteurs peu connus<sup>[4]</sup> de *La Politique musulmane dans l'Afrique occidentale français*, fustigeront ce qu'ils appelaient alors l'islamophobie. Et de railler, dans une langue très administrative, à la fois les poncifs et les préjugés répandus chez les Européens, par exemple le « fatalisme » attribué aux musulmans, et plus encore, le commerce des esclaves africains imputé à l'islam, et à lui seul.

La guerre coloniale se donnant pour objectifs, selon la définition de Galliéni, de transformer l'adversaire en administré pouvait donc, du moins le pense-t-on en 1910, faire l'économie de cette « islamophobie ». Voilà le sens original du mot.

La vérité cependant est que ce mot, personne ou presque ne l'avait vraiment lu ou entendu avant les années 1990.

De bons auteurs comme Caroline Fourest ou Pascal Bruckner<sup>[5]</sup> ont cru pouvoir démontrer qu'il aurait été inventé par la révolution islamique iranienne de 1979, avant

---

4. Il s'agit d'un groupe d'administrateurs-ethnologues français spécialisés dans l'Afrique occidentale, Alain Quellien, Maurice Delafosse et Paul Marty au début du XX<sup>e</sup> siècle. L'« islamophobie » était alors un principe d'administration française qui s'opposait à l'« islamophilie » ; cf. rapport 2013 de la CNUDF.

5. « Forgé par les intégristes iraniens à la fin des années 1970 pour contrer les féministes américaines, le terme d'« islamophobie », calqué sur celui de « xénophobie », a pour but de faire de l'islam un objet intouchable sous peine d'être accusé de racisme. » ; cf. Pascal BRUCKNER, « L'invention de l'« islamophobie » », in *Libération*, 23 novembre 2010.

d'être manipulé par Tarik Ramadan. Caroline Fourest explique en 2003 que: « [le] mot « islamophobie » a été pensé par les islamistes pour piéger le débat et détourner l'antiracisme au profit de leur lutte contre le blasphème. Il est urgent de ne plus l'employer pour combattre à nouveau le racisme et non la critique laïque de l'islam. »<sup>6]</sup>

En 2003, le Haut Conseil à l'intégration fondé par Michel Rocard s'est prononcé unanimement: « En République, la critique de la religion, comme de toutes les convictions, est libre. Elle est constitutionnellement garantie et fait partie de la liberté d'opinion et d'expression. Elle ne saurait être assimilée au racisme et à la xénophobie. En pratique, les concepts d'islamophobie et de racisme peuvent se trouver associés par une partie de la population et par suite difficiles à dissocier pour ces personnes. »<sup>7]</sup>

On pourrait s'en tenir là.

L'invention des mollahs iraniens aurait été de dénoncer comme traîtresses à l'islam celles qui refusaient le voile. « Islamophobe » devenait alors, au regard du monde islamisé, synonyme de renégat. Il ne s'applique pas aux Occidentaux mais aux « occidentalisé(e)s ». Plus tard, en 1990, c'est en réponse à leur « islamophobie » qu'une fatwa fut lancée contre Salman Rushdie et que furent condamnés en 1994 Taslima Nasreen et plusieurs autres intellectuels jugés blasphémateurs. Le terme est toujours utilisé par le régime iranien pour condamner toute production artistique jugée blasphématoire, comme lorsque fut dénoncé en 2007 Mehdi Halhor pour le dessin animé *Persépolis*, réalisé d'après la bande dessinée de Marjane Satrapi. Il n'est pas douteux qu'en Perse les voyageurs du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>8]</sup> n'ont jamais manqué de constater, dans une partie de la population, une indifférence profonde à l'influence des mollahs. En cela, l'arrivée au pouvoir en Iran de religieux se réclamant du chiisme représente bien dès lors une « révolution ».

Cependant on a pu souligner que le mot et le concept d'« islamophobie » n'existent littéralement ni en persan ni en arabe. On le traduit par une périphrase « alkhawf min al'islam » qui veut dire « peur de l'islam ». Haine se dira *karahia*. L'équivalent de l'« islamophobie », telle qu'on voudrait l'imputer aux Occidentaux, c'est-à-dire à la fois frayeur et haine, ne fonctionne pas. La langue arabe fait donc bien la distinction entre crainte et détestation. Ces

6. Caroline FOUREST et Fiammetta VENNEN écrivent ainsi: « Le mot "islamophobie" a une histoire, qu'il vaut mieux connaître avant de l'utiliser à la légère. Il a été utilisé en 1979 par les mollahs iraniens qui souhaitaient faire passer les femmes qui refusaient de porter le voile pour de « mauvaises musulmanes », en les accusant d'être « islamophobes. [...] En réalité, loin de désigner un quelconque racisme, le mot "islamophobie" est clairement pensé pour disqualifier ceux qui résistent aux intégristes, à commencer par les féministes et les musulmans libéraux. » *Islamophobie?*, *ProChoix*, n° 26-27, en 2003.

7. Rapport 2003 du Haut Conseil à l'intégration; cf. *L'Express*, le 4 décembre 2003, article d'Éric CONAN, « Qui parle d'islamophobie? »

8. Ainsi l'ambassadeur anglais James MORIER, qui fut en poste à Téhéran, dans son délicieux *Hadji Baba d'Ispahan* (premier volume, celui qui se situe en Perse, réédité par Phébus, coll. « Babelio »).

deux sens cohabitent au contraire dans le suffixe « phobie » de néologismes tels qu'islamophobie.

Une curiosité de ces suffixes est qu'ils produisent des familles aux sens très différents. Dans un cas ils dérivent effectivement de la langue grecque qui n'attribue à φόβος<sup>9</sup> qu'une idée de frayeur. On peut alors parler légitimement d'*agoraphobie*, crainte malade de la foule ou d'*hydrophobie* crainte malade de l'eau, de *xénophobie*, crainte malade des étrangers. Par un usage erroné, « xénophobie » ou « homophobie » renvoient d'abord à l'idée de haine, alors qu'en français, celle-ci se marque par le préfixe mis- : *misogynie*, *misanthropie*, etc. Ajoutons que cet usage du suffixe « phobie » fait pénétrer dans le monde de la pathologie psychique, voire de l'hôpital psychiatrique utilisé par le communisme tardif.

Quoi qu'il en soit de l'arabe ou du persan, le néologisme trompeur « islamophobie » n'a fait son entrée dans nos dictionnaires français que 25 ans plus tard.

Encore n'apparaît-il que de manière contradictoire : le *Petit Robert* en 2006 parle d'une « forme particulière de racisme dirigé contre l'islam et les musulmans, qui se manifeste en France par des actes de malveillance et une discrimination ethnique contre les immigrés maghrébins ». Et le *Grand Larousse*, en 2014, définit l'islamophobie comme une « hostilité envers l'islam, les musulmans ».

Ce concept va aussi être instrumentalisé, dans leur langue, un peu plus tard par les « antiracistes » anglais.

### La douloureuse expérience franco-algérienne

On doit dès lors repérer et souligner la rhétorique et le rôle joué par des rhéteurs et des propagandistes habiles comme Tariq Ramadan qui sait si bien esquisser les vraies questions.

C'est bien dans le milieu islamiste, celui de l'UOIF, que la mobilisation du concept accusateur d'« islamophobie » a été lancée, à usage français.

Dans la logique de ceux qui s'emploient à dénoncer l'islamophobie, le terme de « musulman » ou celui de « islam », qu'on écrit alors avec un I majuscule pour marquer qu'il s'agit au moins autant d'une culture, d'un mode de vie que d'une religion, deviennent l'expression d'une nationalité, ce qui pourrait bien être considéré comme un contresens par rapport à l'islam lui-même.

Par exemple dans les années 1950-1960, pendant la guerre d'Algérie, on ne fait pas mention d'islamophobie. C'est du racisme qu'on souhaite s'éloigner. En 1955 Jacques Soustelle, gouverneur général, propose ce qu'il appelle l'intégration. En 1960, dans son discours du 16 septembre, il emploie le terme de francisation, comme une éventualité.

---

9. Dans le dictionnaire Bailly du grec ancien comme dans le Kaufmann du grec moderne, la continuité est indiscutable.

À l'époque les « musulmans » sont identifiés aux Maghrébins. Ils seront considérés administrativement comme Français de souche nord-africaine, les FSNA, par opposition aux FSE, Français de souche européenne, à partir de 1958 et jusqu'en 1962. Entre 1947 et 1958, ils étaient appelés Français musulmans (FM). La question du statut personnel coranique n'était envisagée que du point de vue du droit civil.

En 1958, sur le forum d'Alger, l'armée organise les manifestations de fraternisation. On met en scène l'arrachage des voiles. Le général de Gaulle est appelé à Alger comme possible sauveur de l'Algérie française, et à Paris comme refondateur de la République. Il proclame qu'il n'y a plus en Algérie que dix millions de Français à part entière. On utilise le mot de « musulman » comme synonyme de FSNA. Dire que tous les Français de souche nord-africaine étaient « musulmans », dans un sens religieux, n'était-ce pas excessif? Certains de ces Français ne pratiquaient-ils pas une autre religion? Ou n'en avaient-ils aucune?

Or, si aujourd'hui l'armée française est engagée dans une guerre de coalition contre l'islamisme totalitaire, à l'époque, pas question de guerre contre l'islam ou contre l'islamisme et encore moins d'islamophobie.

Le FLN et le nationalisme algérien ont cherché, par intermittence, à utiliser un certain sentiment islamique. Ce fut, à l'été 1956, deux ans après le début de l'insurrection, un des acquis de son congrès historique de la Soummam. Sa plate-forme cherche sans doute à rallier la dimension islamique. Mais en réalité l'élément « socialiste », au sens que lui donne le bloc de l'Est alors soviéto-chinois, et l'élément « nationaliste » sont beaucoup plus clairement présents.

Abdelhamid Ben Badis (1889-1940), président de l'Association des Oulémas, avait sans doute cherché, à la fin des années 1930, à incorporer l'islam au nationalisme algérien naissant. Il lancera la formule: « L'islam est notre religion, la langue arabe est notre langue, l'Algérie est notre patrie ». Réformiste cependant, son association des Oulémas se heurte à la docilité et au conservatisme des chefs des confréries et des zaouïas.

Tenu en juin 1936 à Alger, son Congrès musulman algérien parvint certes à réunir les principales mouvances politiques du pays, mais à l'exception des indépendantistes. Il réclamait seulement l'octroi de la nationalité française sans abandon du statut personnel.

L'histoire réelle de la colonisation de l'Algérie, point sans doute le plus douloureusement sensible de la mémoire, dément largement l'idée d'une confrontation univoque entre islam et Occident.

Quand, en 1830, le maréchal de Bourmont s'empare de la Ville Blanche, il promet le respect de la religion et cette attitude demeurera pratiquement jusqu'à la fin de la présence française. La France construira des mosquées et s'appuiera sur une partie des confréries. Les « musulmans » vont être notamment l'enjeu d'un clivage entre communes mixtes et communes de plein exercice, mais cette opposition n'a rien à voir avec l'islamophobie, elle

est le fait de la colonisation. Et elle donnera lieu à un conflit permanent entre autorités civiles et militaires qui durera presque 130 ans.

### **Une conception dangereuse et liberticide**

C'est donc bien une grave manipulation des faits et de l'histoire que celle qui taxe d'islamophobe quiconque s'oppose aux diverses formes de «nationalisme musulman», tel que fabriqué à partir du congrès de Bakou de 1920 par les disciples de Lénine, ou de «salafisme», étant précisé que sous cette appellation on entend cette idée, remontant à Al-Afghani<sup>[10]</sup>, que pour répondre aux défis de l'occident le monde musulman doit revenir aux origines, aux principes attribués [abusivement] aux «pieux ancêtres» (salaf), aux «califes bien guidés» (rachidoun), etc..

Cette attitude consistant à classer les orientaux arabes, turcs ou persans comme musulmans insulte à la liberté de penser de millions d'hommes et de femmes. Elle rejoint les conceptions islamistes, lesquelles enrôlent mécaniquement dans l'«oumma» tous ceux dont la filiation remonte à un musulman ou supposé tel. Elle favorise la loi islamiste qui se réserve le droit de châtier comme «apostats» quiconque refuse cette interprétation.

S'agissant des débats de notre temps, et dans nos pays, la question n'est pas non plus celle de l'islamophobie, terme abusivement utilisé pour flétrir un certain racisme ou une certaine xénophobie anti-arabes, mais celle du droit à une connaissance indépendante, élémentaire ou scientifique de l'islam qui ne soit pas soumise à la censure de prédicateurs saoudiens.

Nous devons donc avoir le droit de critiquer l'islam, de le passer au crible des pensées occidentales, voire même de pointer ses contradictions.

Par exemple, le fameux «pas de contrainte en matière de religion»<sup>[11]</sup>, «là ikrâha fi-d-dîn», passage très mal interprété, devient, dans un hadith tardif remontant au IX<sup>e</sup> siècle et apparu en Asie centrale: «celui qui change de religion, tue-le»<sup>[12]</sup>. Or c'est bien cette dernière formulation qui prévaut encore devant les tribunaux islamiques. Aucun pays de l'Organisation de la conférence islamique ne semble encore l'avoir répudiée.

---

10. Sayyid Jam l Al-D n Al Afghani (1838-1897) qui était persan et chiite a prêché en Égypte entre 1871 et 1879, date de son expulsion, soit un demi-siècle avant Hassan el-Banna.

11. On entend souvent citer en effet la première phrase d'un verset du Coran, «Nulle contrainte en religion», qui tendrait à prouver le caractère tolérant de l'islam. Il serait plus honnête de citer le verset 256 de la Sourate 2 dans son intégralité: «Nulle contrainte dans la religion! La bonne direction s'est distinguée du fourvoiement. Quiconque mécroit aux idoles et croit en Dieu tient à l'attache la plus sûre et imbrisable. Dieu est écouleur, connaisseur.» Passage peu compréhensible et qui signifie sans doute exactement le contraire de ce que les interprètes superficiels voudraient suggérer.

12. Ce hadith, ce propos rapporté à Mahomet, figure dans le recueil d'el Bokhari comme étant apparu en Asie centrale au X<sup>e</sup> siècle à partir d'une seule chaîne de témoignage ce qui ne devrait pas suffire à l'authentifier. Pourtant les savants juristes consultés, au XXI<sup>e</sup> siècle, par le roi du Maroc en ont encore confirmé la «validité».

13. Expression utilisée par le journal *Le Reflet* à propos des caricatures danoises.



Ce n'est pas se livrer à des «attaques sataniques intolérables contre l'islam»<sup>[13]</sup> que de vouloir comprendre le fonctionnement de la religion de Mahomet. On n'insulte ni son fondateur ni son contenu en constatant que son fondement ne se situe pas dans le seul Coran, mais aussi dans les traditions, les hadiths, et dans la biographie canonique du Prophète<sup>[14]</sup>, la Sirra, qui nous expose le Beau Modèle de ses conquêtes militaires, de ses divers mariages, et de ses actes politiques

Les califes, c'est-à-dire ses successeurs, se sont révélés dans le monde sunnite plus chefs de guerre que théologiens. Au contraire les imams descendants d'Ali, maîtres de la prière reconnus par les chiïtes, ne se sont guère illustrés comme hommes d'État ou chefs politiques. Ceci dura, pendant quelque trois cents ans, jusqu'au x<sup>e</sup> siècle de notre ère, et jusqu'au dernier d'entre eux dont l'Occultation dure depuis mille ans<sup>[15]</sup>.

Commémorée tragiquement chaque année, dans la fête de l'*achoura*<sup>[16]</sup>, la déchirure entre spirituel et temporel n'est-elle donc qu'une interminable et inexpiable guerre de religion, plus que millénaire à ce jour? Les salafistes se réclament de ceux qu'ils appellent les pieux ancêtre, et de leurs califes bien guidés. Mais quelle tragédie de penser que tant d'entre eux sont morts assassinés<sup>[17]</sup>, et qu'aucune extension de leur domaine ne se s'est accomplie par la simple prédication pacifique.

Certes, on nous redit en toute occasion et à bon droit qu'il faut fuir l'injustice et les amalgames. Pas d'amalgames donc. Et il faut s'écarter de toute stigmatisation.

Hélas, l'usage même du terme accusateur de cette prétendue islamophobie, lui-même produit d'amalgame, se révèle source de stigmatisation.

Cessons donc d'accepter que l'on se réfère à un tel concept.

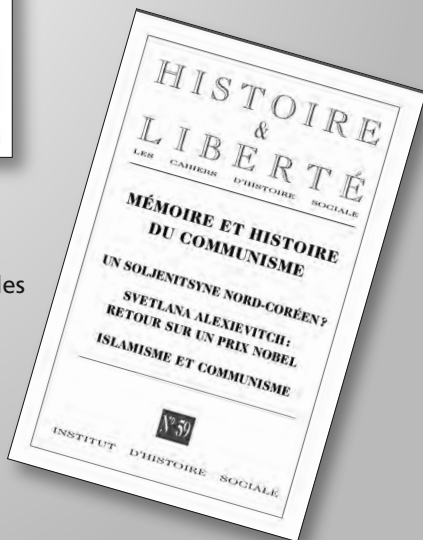
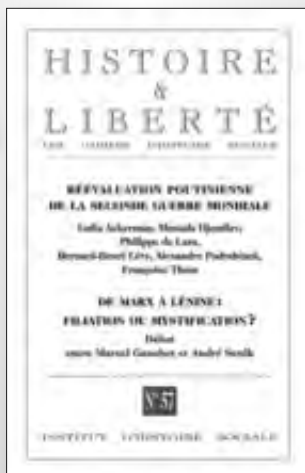
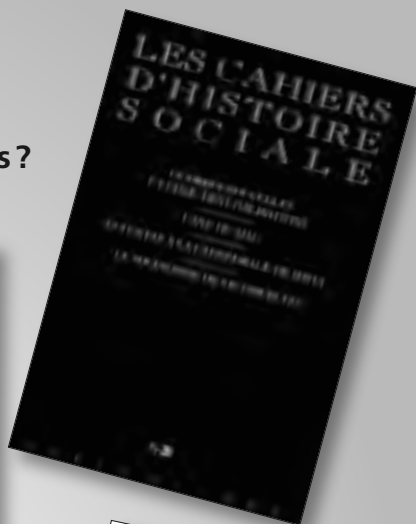
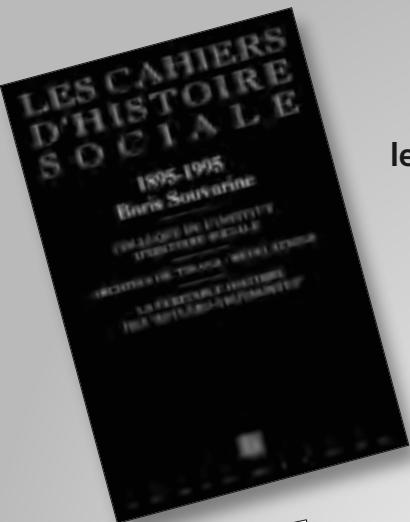
14. Nous sacrifions ici à l'usage de qualifier ainsi Mahomet de prophète (en arabe *nabi*) que la profession de foi musulmane désigne comme *Envoyé* (en arabe *rasoul*) de Dieu.

15. Muhammad al-Mahdi, douzième Imam des chiïtes *duodécimaïns*, né en 869 en Irak, fils d'une princesse byzantine. Après avoir vécu, dès sa naissance, dans une «Petite Occultation» qui dure jusqu'en 939, l'*Imam Caché* n'est pas mort, pensent les chiïtes. Mais il demeurera dans sa «Grande Occultation» jusqu'à la fin des temps. Il reviendra alors et sera le Mahdi.

16. Spectaculièrement pénitentielle cette fête chiïte commémore chaque année le massacre de Kerbala (en 680) où l'imam Hussein, petit-fils de Mahomet, fut décapité par les soldats de l'omeyyade Yazid I<sup>er</sup>.

17. À la mort de Mahomet en 632, Abou Bakr lui succède, régnant jusqu'en 634, date où il meurt de mort naturelle; ses successeurs, Omar puis Othman, furent successivement assassinés en 644 et 656.

Vous avez manqué  
les précédents numéros ?



Vous pouvez retrouver  
l'intégralité  
des sommaires et des articles  
sur notre site Internet  
[www.est-et-ouest.fr](http://www.est-et-ouest.fr)  
et les commander :

[ihs.souvarine@gmail.com](mailto:ihs.souvarine@gmail.com)

ou

☎ 0146 140933